



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Quatrième réunion du Comité consultatif**

*Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008*

---

**Rapport sur la mise en œuvre - Français**

**Les auteurs: Français**



|  |                       |                             |                     |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
| Outline of planned actions for national implementation over the next three years | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|

## **National report for FRANCE-2008**

### **1. Species Conservation**

Briefly list major planned actions for carrying out the Agreement over the next three years. Specifically highlight particular themes, focuses, gaps, and challenges to completing fully such actions.

Research:

- two programs have been funded by ANR French Research Agency and by a private foundation (Prince Albert II of Monaco) to study foraging distribution of all ACAP species during and outside the breeding season. Program carried out over three years since 2008 should fill the gaps in the knowledge of the distribution of ACAP species within the French Territories
- several analyses on the status in the French Territories of several ACAP species have been carried out showing the complex interactions between fisheries and climate change on the populations, underlining the necessity for continuous monitoring of population, and implementation of monitoring studies for burrowing species
- Mortality of seabirds in French EEZ, as outlined later.

|  |                       |                             |                     |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
| Measures to eliminate, control or prevent introduction of non-native species to breeding sites | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|  | 1.4                   | 3                           | III (1) b)          |

Décrire brièvement les efforts visant à éliminer, contrôler ou prévenir l'introduction d'espèces non indigènes pour les sites de reproduction des espèces visées à l'annexe I, avec une référence particulière à la façon dont le succès ou l'échec de ces efforts auraient un impact à la survie à long terme d'un ou de plusieurs espèces. Mentionner les obstacles à la lutte contre cette menace.

La France mène des programmes de restauration dans le cadre des plans d'action de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Une réflexion est actuellement menée qui pourrait se traduire par des programmes de réhabilitation des habitats de reproduction des espèces ACAP.

Sur Kerguelen, Crozet des programmes de dératisation pourraient être menées dans les années à venir. Ces actions permettraient d'améliorer le succès reproducteur et la survie de certaines espèces telles que le pétrel à menton blanc ou le pétrel gris.

Au niveau réglementaire :

Il est strictement interdit d'introduire une espèce animale ou végétale dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

En matière de prévention, l'accès à toutes les colonies d'oiseaux abritant des oiseaux classés en annexe 1 de l'Accord est soumis à autorisation depuis 1985. Ces autorisations limités dans le temps et dans l'espace sont délivrées uniquement dans un cadre scientifique après avis des comités de gestion.

| Report on any exemptions to prohibitions on the taking or harming of albatrosses and petrels | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|  | 1.1.2                 | III (3)                     |                     |

AC3doc27Pointn°6,1

Fournir une brève liste des exemptions accordées pour la prise ou nuire à des espèces de l'Annexe I dans votre pays (le cas échéant). Estimer l'impact de ces exonérations sur les espèces et indiquer comment ces dérogations sont compatibles avec les efforts visant à protéger ces espèces dans le cadre de la conservation des espèces dispositions de l'Accord.

Au terme de l'arrêté national de protection des espèces d'oiseaux présentes dans les TAAF pris au titre du code de l'environnement, seules des autorisations de capture temporaire ou définitive à des fins scientifiques peuvent en théorie être accordées.

Ces autorisations sont délivrées après avis du Comité National de Protection de la Nature (CNPN) et du Comité d'Environnement Polaire.

| Use and trade | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|---------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|               | 1.1.1, 1.1.2          | III (3)                     |                     |

Fournir une brève liste des activités liées à l'exploitation et au commerce des espèces de l'Annexe I dans votre pays (le cas échéant). Estimer l'impact de cette utilisation et le commerce, ou la restriction de l'utilisation et du commerce, en indiquant comment ces activités sont compatibles avec les efforts visant à protéger les espèces de l'annexe 1 dans le cadre de la conservation des espèces dispositions de l'Accord.

La France interdit l'utilisation et le commerce d'albatros et de pétrels ou de leurs œufs, ou encore de toute partie ou produit facilement identifiable de ces oiseaux ou de leurs œufs.

Toutes les espèces inscrites dans l'annexes de l'Accord sont inscrites sur la liste des espèces protégées.

Leur manipulation est donc soumise à autorisation délivrée par le préfet, administrateur supérieur des TAAF. Ces autorisations sont délivrées uniquement à des fins scientifiques après avis du Conseil National de Protection de la Nature et du Comité d'Environnement Polaire.

Chaque année, plusieurs autorisations sont délivrées aux organismes de recherche afin de développer les connaissances sur ces espèces et d'envisager des mesures de conservation permettant de maintenir les populations.

| Single or multi-species conservation strategies / action plans | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|  | 1.1.3                 |                             |                     |

Fournir une brève description des mono ou multi-stratégies de conservation des espèces ou des plans d'action mettant l'accent sur l'annexe 1 espèces. Sont telles stratégies et de plans efficaces pour la conservation des espèces d'oiseaux marins? Quels ont été les résultats significatifs? Quelles sont les leçons tirées de la mise en œuvre de ces stratégies et plans d'action?

La France a mis en place depuis 1994 une stratégie de conservation des habitats de reproduction d'oiseaux marins. Ces programmes se sont traduits par la dératisation de l'île St Paul (Coordonnées GPS) en 1998. Cette action a permis à de nombreuses espèces d'oiseaux marins de recoloniser l'île (prions de Macgillivray, océanite à ventre blanc).

Bien que peu de données scientifiques soient disponibles sur l'impact du retrait des rats sur cette île, il est fort possible que les albatros à bec jaune qui nichent sur cette île ont bénéficié de l'opération.

A partir de 2003, plusieurs îles de Kerguelen : Iles du Château, Ile Stoll, ainsi que l'île d'Australia d'une superficie de 2000 hectares ont été dératisées.

Les différentes prospections menées sur ces îles ont permis de constater la recolonisation des pétrels de petites tailles. Les futurs suivis sur l'île du Château permettront d'évaluer la tendance des populations de pétrels à menton blanc.

| Emergency Measures | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|                    | 1.2                   | VIII (11) e)                |                     |

Toutes les mesures d'urgence ont été autorisés? Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises? Rien n'a été tirés de cette expérience?

■ Sans objet

| Re-establishment schemes | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|                          | 1.3                   |                             |                     |

Avez-vous mené des programmes de rétablissement? Pour quelles espèces? Quels ont été les résultats les plus importants de ces systèmes? A un avantage évident à au moins une annexe 1-espèces répertoriées été détecté? Quels ont été les enseignements tirés?

Actuellement la France rédige son plan d'action pour le maintien de la biodiversité dans les TAAF. Ce plan pourra être présenté au prochain comité consultatif.

De plus l'ensemble des habitats de reproduction des albatros et des pétrels de l'accord sont actuellement classé en réserve naturelle nationale. Des objectifs de conservation seront définies pour l'ensemble de ces sites dès la fin 2009.

| Any other conservation projects for ACAP | Action Plan Reference | AC Work Programme | Agreement Reference |
|--|-----------------------|-------------------|---------------------|
|--|-----------------------|-------------------|---------------------|

AC3 Doc 27 Agenda Item No. 6.1

| species | Reference |
|---------|-----------|
|---------|-----------|

Brièvement fournir des informations sur toutes les autres activités que vous avez menées pour bénéficier ou ayant bénéficié espèces de l'annexe 1. Quelles sont les plus importantes et transférables résultats de ces activités?

Les plus importantes activités de restauration menées par la France sont les programmes de dératisation. Ces programmes vous seront présentés plus loin.

**2. Habitat Conservation**

| Measures (legal and policy instruments and actions) to implement protection and management of breeding sites including habitat restoration | Action Plan Reference |   | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--|-----------------------|---|-----------------------------|---------------------|
|  | 2.1                   | 3 | III (1) a)                  |                     |

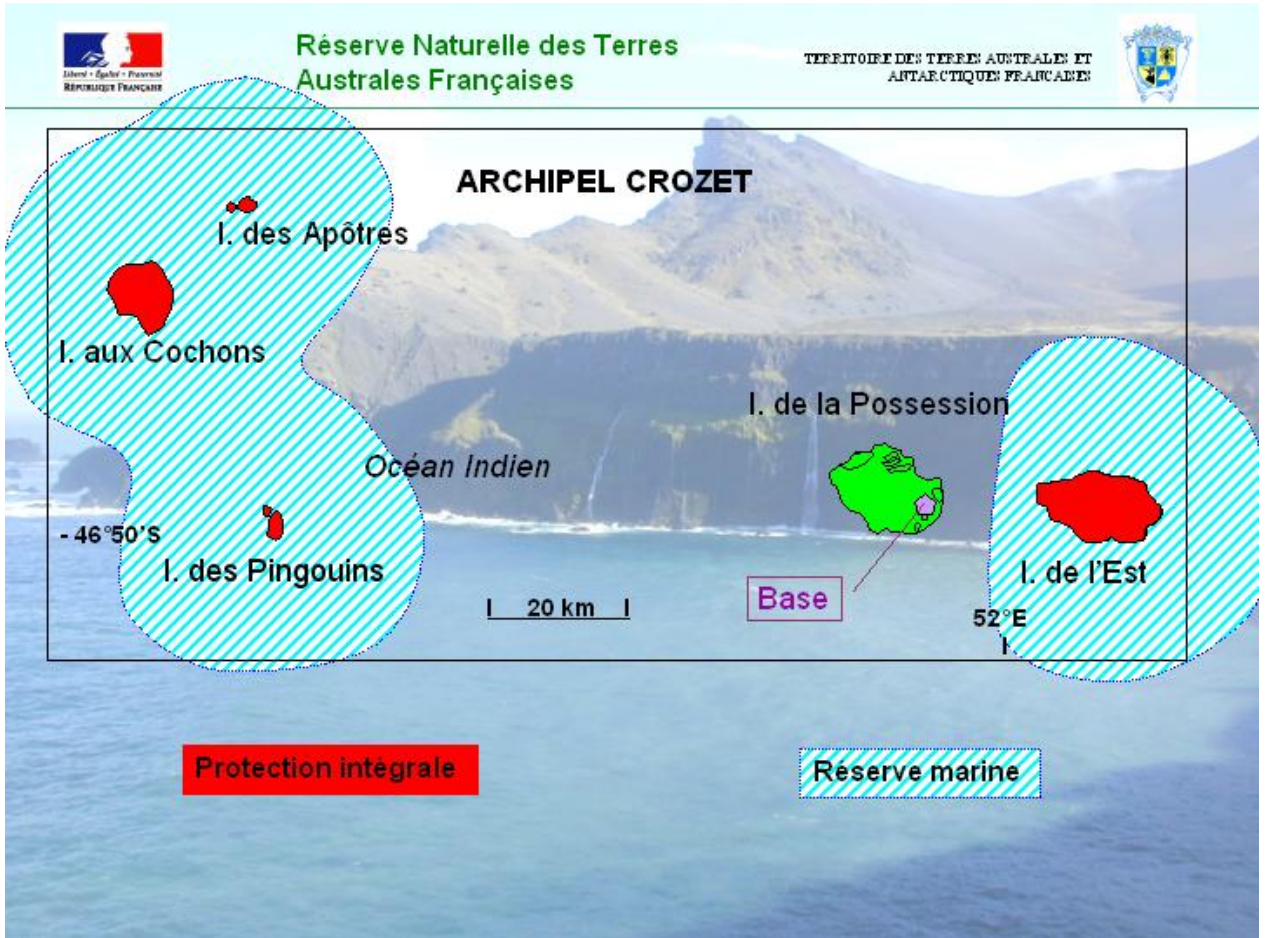


Fournir une liste comprenant une brève description des principaux éléments de la législation nationale ou autres mesures juridiques dans votre pays (le cas échéant) qui concernent directement ou qui pourraient être appliquées à la conservation des habitats dispositions de l'Accord. Inclure des informations sur la façon dont ces mesures sont spécifiquement utilisés ou pourraient potentiellement contribuer à la protection des sites de reproduction des espèces de l'Annexe I. Les mesures existantes sont-elles suffisantes et / ou pour l'accomplissement efficace de l'accord? Comment sont-elles pas ou comment?

Le 3 octobre 2006, la France a classé l'ensemble des terres australes et antarctiques Françaises en Réserve Naturelle Nationale. Cette réserve d'une superficie de 700 000 hectares abrite l'ensemble des habitats de reproduction dans la zone française des espèces inscrites à l'annexe 1 de l'ACAP.

Associé à ce classement, l'organisme gestionnaire (Taaf) rédige un plan de gestion qui devra être validé au plus tard en octobre 2009. Ce plan de gestion prévoira les mesures de conservation nécessaires pour maintenir ou restaurer les colonies d'oiseaux marins.

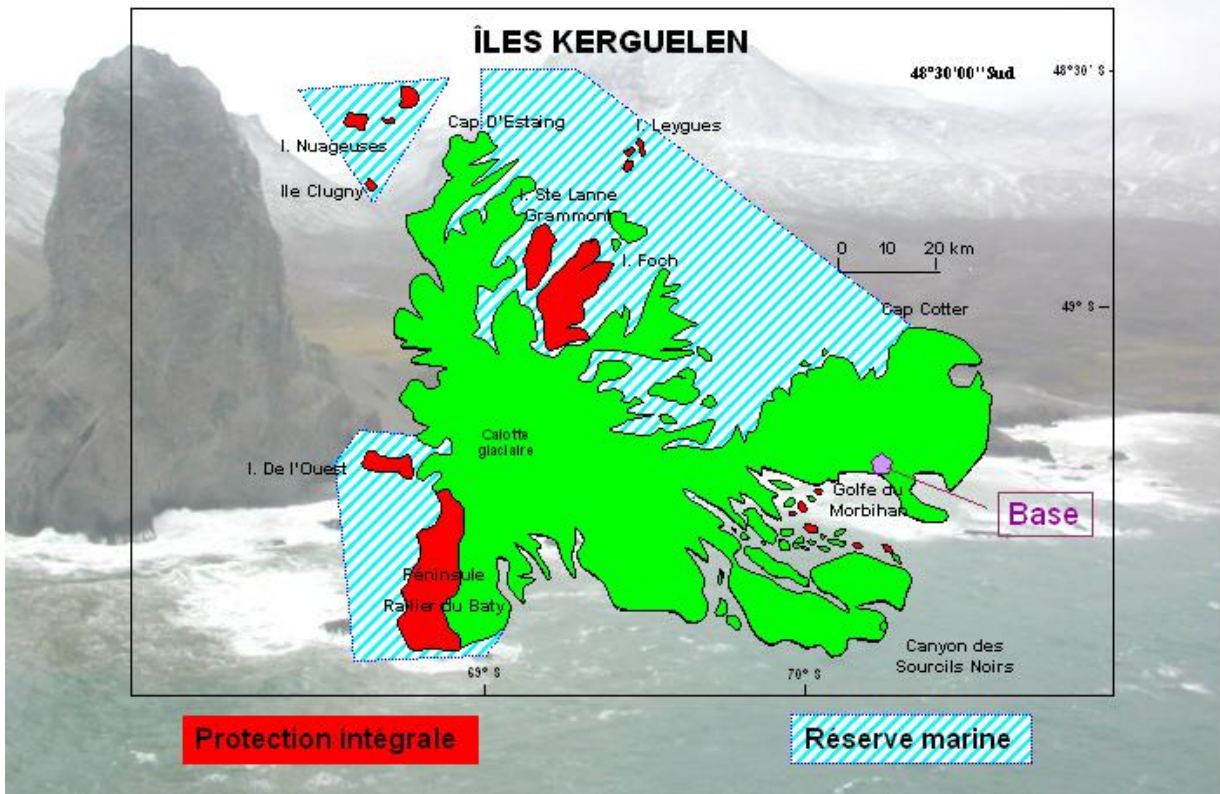
Associé à cette réserve terrestre, une partie des eaux territoriales (12 miles nautiques) de la zone des Terres Australes Françaises a été classée en réserve naturelle nationale marine. Ces zones protégées permettent de maintenir la ressource halieutique indispensable au bon équilibre des populations d'oiseaux marins côtiers, tel que les pétrels géants sub-antarctiques.





## Réserve Naturelle des Terres Australes Françaises

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES  
FRANÇAISES



Légende :

Le vert représente la réserve naturelle nationale

Le rouge représente la réserve naturelle nationale en protection intégrale

Le bleu hachurée représente la réserve naturelle nationale marine ;

| Sustainable management of marine living resources which provide food for albatrosses and petrels | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|  | 2.3.1 a)              |                             |                     |

Provide a summary of whether the management of living marine resources under your authority (as appropriate) was carried out in such a way that provides sufficient food for Annex 1 species. How so? Were direct or indirect benefits achieved?

The only exploited species within the French Territories is the Patagonian Toothfish. It is not known to what extent the exploitation of this bottom-dwelling predatory species can affect pelagic species such as albatrosses through food web disturbance, but seems unlikely. Patagonian toothfish found in the diet of several ACAP species, but probably only from offal of fishing boats. Similarly crayfishes and some fishes, that are not found in the diet of ACAP species, are exploited around Saint Paul and Amsterdam Islands.

| Management and protection of important marine areas for albatrosses and petrels | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|   | 2.3.2, 2.3.3          | 4                           |                     |

Fournir une brève description de la gestion et la protection des zones marines importantes pour ou dans le bénéfice résultant de l'annexe 1 espèces. Ces actions ont été couronnées de succès? De quelles façons? Quels sont les avantages les plus importants?

La création récente de la réserve naturelle nationale marine d'une superficie de 15 000 km<sup>2</sup> autour des îles Crozet, Kerguelen, St Paul et Amsterdam ne permet pas, à l'heure actuelle, d'évaluer les avantages de ce classement.

Bien que les activités humaines soient réduites et que la pêche soit interdite dans les eaux classées en réserve des îles Crozet et Kerguelen, un plan de gestion est en cours de rédaction qui permettra d'établir un plan de maintien de la biodiversité. Des mesures spécifiques au maintien des populations d'oiseaux marins seront proposées. Ce plan pourra être présenté par la France au cours de l'année 2010.

### **3. Management of Human Activities**

AC3 Doc 27 Agenda Item No. 6.1

| Report on environmental impact statements related to albatrosses and petrels | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|--|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|  | 3.1                   |                             |                     |

Fournir une description des études d'impact environnemental ou équivalent menée que directement trait à l'annexe 1 des espèces, de leurs habitats, ou d'importantes sources de nourriture. Toutes les mesures d'atténuation ont été employées?

Cette partie sera détaillée dans la partie 4 « recherche »

| Measures to reduce or eliminate incidental mortality in fisheries | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|   | 3.2                   | 6                           |                     |

... Décrire les activités liées directement à la réduction ou l'élimination de la mortalité accidentelle des espèces de l'Annexe I dans la pêche. Quels sont les principaux défis ou les obstacles à la pleine réalisation du potentiel de ces actions?

La mortalité aviaire due à la pêche à la palangre dans les ZEE françaises concerne principalement les pétrels à menton blanc (entre 84 et 91 % selon la saison) et les pétrels gris. Plus aucun albatros n'a été capturé dans les zones de Crozet et de Kerguelen depuis 2003.

La réduction de la mortalité aviaire dans les ZEE de Crozet et de Kerguelen est une préoccupation permanente. Dès l'apparition de la pêche à la palangre, la France s'est efforcée de mettre en place les mesures d'atténuation nécessaire à la réduction des captures accidentelles. Comme le souligne le comité scientifique de la CCAMLR dans son vingt-sixième rapport « la France continue de déployer des efforts pour utiliser ou mettre au point des mesures d'atténuations ». Il note également que la France continue de réduire sa capture accidentelle totale d'oiseaux de mer (diminution de 13% par rapport à la saison précédente).

Les principales mesures d'atténuation mises en place par la France sont les suivantes :

- Fermeture de la pêche durant 1 mois pendant la période de reproduction des pétrels à menton blanc (15/02 au 15/03). Cette mesure nous a permis de réduire considérablement le nombre d'oiseaux tués.
- Obligation de mettre en place durant la mise à l'eau de la ligne, des banderoles à l'arrière du bateau. Une étude vient d'être menée pour valider l'efficacité de ce dispositif, qui va certainement évoluer dans le but d'améliorer sa performance.
- Mise en place de ligne 100% auto- lesté, permettant d'augmenter la vitesse d'immersion de la ligne.
- Pêche uniquement de nuit, (respect des crépuscules nautiques).
- Fermeture des sous secteurs de pêche de la ZEE de Kerguelen et de Crozet en cas de forte mortalité,
- Eviction du bateau de la zone de pêche lors de fort taux de capture.
- Enregistrement de données scientifiques permettant de mieux comprendre les causes de la mortalité aviaire et les facteurs aggravant, par les contrôleurs de pêche embarqués sur chaque bateau.
  
- Arrêt de la pêche illégale dans la zone.

Une étude menée sur les palangriers dans la ZEE française durant le mois de mars/avril 2008 par les scientifiques français et néo-zélandais devraient permettre de mettre en place de nouvelles mesures de conservation. Ces mesures seront reprises dans un plan d'action, en cours de rédaction, qui sera présenté lors de la prochaine réunion CCAMLR.





| Measures to combat illegal, unregulated, and unreported (IUU) fishing | Action Plan Reference | AC Work Programme Reference | Agreement Reference |
|---|-----------------------|-----------------------------|---------------------|
|   | 3.2 4                 | 6                           |                     |

Describe efforts conducted to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing activities that have direct consequences for protecting Annex 1 species from either direct or indirect harm from such fishing activities. Mention any obstacles you face to tackling IUU fishing

Décrire les efforts menés pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) des activités qui ont des conséquences directes pour protéger les espèces de l'annexe 1, soit un préjudice direct ou indirect de ces activités de pêche. Mentionner les obstacles auxquels vous faites face à la lutte contre la pêche INN

Le dispositif de lutte contre la pêche illicite dans les ZEE de Kerguelen, Crozet, Saint Paul et Amsterdam déployé par la France repose sur une composante spatiale et une composante de surveillance maritime.

Un système de surveillance radar satellitaire est opérationnel depuis février 2004.

La Marine Nationale met en oeuvre des frégates de surveillance équipées d'hélicoptères, et un patrouilleur spécialisé.

L'«OSIRIS », un ex navire de pêche illicite (ex « Lince ») arraisonné et transformé en 2003 en patrouilleur est également affecté à la surveillance des pêches.

En vertu de l'accord de coopération franco-australien du 23 novembre 2003, des patrouilles de surveillance des pêches peuvent être exercées en coopération dans les eaux de chacune des parties coopérantes (bâtiments français dans les eaux australiennes et bâtiments australiens dans les eaux françaises, avec un officier de l'autre partie à bord).

Le dispositif de surveillance des ZEE déployé par la France a permis une présence de surveillance effective tout au long de l'année, chaque année depuis 2004. Il s'est révélé efficace, et la pêche INN ne se manifeste plus dans les ZEE. Les relevages d'engins de pêche INN sont en diminution constante depuis 2004. Les stocks halieutiques durement éprouvés par la pêche INN dans les ZEE de Kerguelen et de Crozet sont aujourd'hui sauvegardés. S'il existe une faible possibilité d'incursions passagères, elle demeure trop incertaine pour permettre d'affirmer que des prélèvements INN ont eu lieu dans les ZEE de Crozet, de Kerguelen ou de Saint Paul et Amsterdam.

En revanche, la pêche INN continue de se manifester intensivement en zone CCAMLR en haute mer (principalement secteurs 58.4.4 et 58.4.3). Dans la majeure partie des cas, l'action de pêche a pu être observée par les agents chargés de la surveillance.

Le schéma annuel de travail de la flottille INN pourrait se résumer ainsi : exploitation des bancs Elan et Banzare en été austral, puis des différents petits bancs du Nord de la zone internationale (Ob, Lena, Lameyne ridge et Del Cano rise). Plus tard dans l'année, les flottilles illicites se rendent dans des régions plus septentrionales (hors zone de la CCAMLR).

Tableau 17 : Estimation de la capture accidentelle potentielle totale d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre non réglementées de la zone de la Convention de 1996 à 2006.

| Sous-<br>zone/<br>division | Année     | Estimation par extrapolation de la mortalité<br>accidentelle potentielle d'oiseaux de mer |         |            |
|----------------------------|-----------|---|---------|------------|
|                            |           | inférieure  | médiane | supérieure |
| 48.3                       | 2006      | 0   | 0       | 0          |
|                            | 1996-2005 | 1 835   | 3 486   | 56 766     |
| 58.4.2                     | 2006      | 264   | 322     | 861        |
|                            | 1996-2005 | 707   | 863     | 2 305      |
| 58.4.3                     | 2006      | 2 821   | 3 442   | 9 191      |
|                            | 1996-2005 | 1 747   | 2 131   | 5 691      |
| 58.4.4                     | 2006      | 0   | 0       | 0          |
|                            | 1996-2005 | 3 886   | 4 741   | 12 659     |
| 58.5.1                     | 2006      | 454   | 554     | 1 478      |
|                            | 1996-2005 | 48 327  | 58 965  | 157 442    |
| 58.5.2                     | 2006      | 107   | 130     | 348        |
|                            | 1996-2005 | 32 657  | 39 845  | 106 391    |
| 58.6                       | 2006      | 102   | 124     | 331        |
|                            | 1996-2005 | 44 927  | 54 817  | 146 366    |
| 58.7                       | 2006      | 0   | 0       | 0          |
|                            | 1996-2005 | 12 856  | 15 686  | 41 884     |
| 88.1                       | 2006      | 0   | 0       | 0          |
|                            | 1996-2005 | 489   | 598     | 1 578      |
| 88.2                       | 2006      | 9   | 11      | 28         |
|                            | 1996-2005 | 0   | 0       | 0          |
| Totals                     | 2006      | 3 756   | 4 583   | 12 237     |
|                            | 1996-2005 | 147 431   | 181 133 | 531 082    |
| Total                      |           | 151 187   | 185 716 | 543 319    |

#### Traduction

The system to fight Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing in the EEZ of the TAAF is based on a spatial component and a component of maritime surveillance.

Satellite radar monitoring devices is operational since February, 2004.

French navy deploys helicopter carriers, and a specialized patroller.

The "OSIRIS", ex "LINCE", is a former IUU fishing vessel seized and transformed into patrol vessel also dedicated to the fisheries protection service since 2003.

The French-Australian cooperation Agreement signed on 23 of November 2003 allows surveillance patrols carried out in the waters of the other cooperative party (French ships in Australian waters and Australian ships in French waters, with a officer from the other party on board).

The French system of surveillance of the EEZ was maintained all year round since 2004. It is apparently effective, as no IUU fishing has been sighted inside French EEZ. The hauling INN fishing gears is also in constant decrease since 2004. However, there is low probability that temporary raids of IUU vessels occurred. The fish stocks hardly threatened in the EEZ of Kerguelen and Crozet seem free from harm from now on. This allows to estimate that there has been no catch inside the French EEZ in subareas 58.5.1 and 58.6.

On the other hand, the illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing occurs extensively in the high seas inside the CCAMLR zone (mainly divisions 58.4.4 and 58.4.3).  
 In most of the cases, illegal fishing was effectively observed.  
 The annual schedule of the IUU vessels could be summarised as : fishing on Elan Bank and Banzare Bank during the austral summer, and on smaller bancs further north outside EEZ later in the season (the Ob, Lena, Lameyne ridge and Del Cano rise). In the winter time, most of the vessels sail north.

| Measures to minimise discharge of pollutants and marine debris (with reference to the International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (MARPOL)) | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work Agreement Reference |
|---|-----------------------|------------------------|--------------------------|
|   | 2.3.1 b), 3.3         |                        |                          |

Describe activities related directly to the minimisation of pollutants and marine (including fisheries-derived) debris in or around important areas

for Annex 1 species. How are such activities contributing to the conservation of Annex I species?

Décrire les activités liées directement à la réduction des polluants et de la mer (y compris les dérivés de la pêche) ou autour des débris dans des domaines importants pour les espèces de l'annexe 1. Comment sont ces activités qui contribuent à la conservation des espèces de l'Annexe I?

Dans les ZEE de Crozet et de Kerguelen, il existe une réglementation adaptée qui reprend l'ensemble des mesures CCAMLR en ce qui concerne le rejet des polluants et des débris divers. Tous les déchets sont gardés à bord, et débarqués à l'île de la Réunion, port d'attache des bateaux exploitant la zone. Seul les déchets alimentaires, les déchets d'usine ainsi que les cartons sont jetés en mer.

| Measures to minimise disturbance in marine and terrestrial habitats | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work | Agreement Reference |
|---|-----------------------|------------------------|------|---------------------|
|   | 3.4                   |                        |      |                     |

AC3 Doc 27 Agenda Item No. 6.1

Describe measures conducted to minimise disturbance in marine and terrestrial habitats as they directly apply to Annex 1 species. Provide any noteworthy details of the execution of such measures.

Nature Reserve.....  
 Specially protected areas.....

Le statut de réserve naturelle des Terres Australes Françaises est divisé en trois types de protection :

- Réserve naturelle nationale « classique » Réserve naturelle nationale avec zones à accès réservées à la recherche,
- Réserve naturelle nationale en protection intégrale (pas de pénétration humaine).

La majorité des colonies d'albatros sont en protection intégrale ou en zones à accès réservé à la recherche. Pour les autres colonies, le dérangement se limite à quelques passages pédestres pour se rendre sur les autres sites d'étude. L'absence de présence humaine ? limite grandement le dérangement.

En ce qui concerne les zones d'alimentation située dans les ZEE françaises, le dérangement reste très limité. Seul 7 palangriers exploitant la légine australe sont autorisés à pénétrer dans la zone.

Les 40<sup>ème</sup> rugissant ne connaissent pas un développement touristique important. Le nombre de voilier pénétrant dans la zone est réduit.

La réserve marine nationale n'est jamais pénétrée. Cette zone constitue une zone libre de toute perturbation.

Le nombre de touristes dans les îles sub-antarctiques se limite à environ 100 personnes par an. Chaque groupe de 10 personnes environ est accompagné par un guide naturaliste qui leur fait visiter les sites les moins sensibles. Cet éco tourisme ne perturbe en rien les colonies d'oiseaux d'albatros et de pétrels.

L'accès aux sites de reproduction des albatros et des pétrels pour des raisons scientifiques se font sous couvert des avis des comités d'éthique et scientifique. La France possède deux comités qui se prononcent chaque année sur les programmes de recherches proposées :

le comité d'environnement polaire (CEP) et le Conseil National de Protection de la Nature.

#### 4. Research and Monitoring

| Ongoing research programmes relating to the conservation of albatrosses and petrels | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work | Agreement Reference |
|---|-----------------------|------------------------|------|---------------------|
|   | 4.1                   |                        |      |                     |

Provide a summary of more notable research activities and findings that may be noteworthy or of particular interest to other Agreement Parties, Range States, or participants. This may include substantial results, identification of major information gaps, or noteworthy results regarding shared species.

Research activities:

- long term monitoring of all ACAP species in the 3 sites through colonies monitoring, and mark-recapture studies for several ACAP species
- ongoing large program to study foraging distribution of all ACAP species during and outside the breeding season. Program carried out over three years since 2008 should fill the gaps in the knowledge of the distribution of ACAP species within the French Territories
- a three year program has been dedicated to White-chinned and grey petrels, the two species the most threatened by fishing activities in the

French Territories. Population estimates have been obtained for Crozet and Kerguelen. On Possession Island, Crozet, a major decline of population size has been found. Demographic analysis indicate that decline is the result of long-line mortality, mainly illegal within EEZ, and on wintering grounds, but also of climatic variation. Decline mainly due to mortality of the immature part of the population, and less so from adult mortality (Barbraud et al. in press J. Applied Ecol.). In addition, during this study satellite tracking has allowed to determine foraging zones of the breeding population that are located in distant Antarctic waters, indicating that indeed breeding adult are less likely to be affected by long line fishing around Kerguelen

- demographic analysis for Kerguelen black-browed albatrosses show combined effects of long line fishery and climate on population dynamics, mainly on the wintering grounds off Australia (Rolland et al. 2008 J. Applied Ecol).

- demographic analysis of Amsterdam yellow-nosed albatrosses could not detect effect of fisheries and climate on population dynamics. Avian cholera appears to be the main cause for population change, but restricted to some part of the colonies. Population in decline, but in a smaller extent than suggested by previous studies (Rolland et al. submitted). Need for research on Avian cholera effects on yellow-nosed and sooty albatrosses required in the future, especially important for protection of Amsterdam albatrosses.

- study on changes in population size of Crozet albatrosses and giant petrels over past 30 years show contrasted trajectories. Continuous decline of sooty albatrosses, similar trends in wandering and northern giant petrels, with recent declines in wandering albatrosses, and stability and recent increase in light-mantled and southern giant petrels. Study underline need for understanding demographic processes in population changes, and better knowledge of foraging zones of several species, especially outside breeding season (Delord et al. in press Biol Conservation).

## Traduction :

Fournir un résumé des plus remarquables des activités de recherche et les conclusions qui peuvent être remarquables ou d'intérêt particulier à d'autres Parties Accord, les Etats des aires de répartition, ou les participants. Ceci peut inclure des résultats substantiels, l'identification des principales lacunes dans l'information, ou des résultats notables en ce qui concerne les espèces.

## Les activités de recherche :

- Suivi à long terme de toutes les espèces de l'APCA dans les 3 sites, à travers les colonies de suivi et de marquage-recapture pour plusieurs espèces ACAP

-- Vaste programme en cours pour étudier la distribution de toutes les espèces ACAP pendant et en dehors de la saison de reproduction. Le programme se déroule sur trois ans depuis 2008, devrait combler les lacunes dans la connaissance de la répartition des espèces au sein de l'ACAP dans les territoires français

-- Un programme de trois ans a été consacré à l'étude des pétrels à menton blanc et des pétrels gris, les deux espèces les plus menacées par les activités de pêche dans les territoires français. Les estimations de taille de population et de paramètres démographiques ont été obtenues pour Crozet et Kerguelen. Sur l'Ile de la Possession, Crozet, un important déclin de la taille de la population a été démontré. L'analyse démographique indique que le déclin est le résultat d'une augmentation de la mortalité corrélée à l'effort de pêche à la palangre, surtout illégale dans la ZEE, et sur les aires d'hivernage, mais aussi des variations climatiques. La baisse de la

population est surtout due à une augmentation de la mortalité des des immatures, et dans une moindre mesure de la mortalité des adultes (Barbraud et al. In press J Applied Ecol. Au cours de cette étude les déplacements de pétrels à menton blanc de Kerguelen ont été suivis et montrent que les adultes reproducteurs se nourrissent surtout en Antarctique, et non pas autour de Kerguelen.

-- L'analyse démographique des **albatros à sourcils noirs** de Kerguelen montre un effet conjugué de la pêche à la palangre et des variations climatiques, principalement sur les aires d'hivernage au large de l'Australie (Rolland et al. 2008, J. applied Ecol.)

-- L'analyse démographique de la population **d'albatros à bec jaune** d'Amsterdam n'a pu détecter les effets de la pêche et du climat sur la dynamique de la population. Le choléra aviaire semble être la principale cause de l'évolution démographique, mais affecte surtout certaines parties des colonies. Population en baisse, mais dans une moindre mesure que suggérée par des études antérieures (Rolland et al. Soumis). Il est important dans l'avenir de développer des recherches sur les effets du choléra aviaire chez les albatros, compte-tenu des risques potentiels pour la population d'albatros d'Amsterdam.

-- Une étude sur les variations de la taille des populations d'albatros et de pétrels géants des îles Crozet au cours des dernières 30 années montre des trajectoires contrastées. Baisse continue des albatros fuligineux, baisse de la population suivie d'une augmentation puis d'un déclin récent pour les espèces subantarctiques, grand albatros et pétrel géant de Hall, et enfin avec une stabilité des populations de pétrels géants antarctiques et d'albatros fuligineux à dos clair, suivie d'une augmentation récente. Cette étude souligne le besoin de comprendre les processus démographiques et les changements de population, et d'une meilleure connaissance des zones d'alimentation de plusieurs espèces, en particulier en dehors de la saison de reproduction

| Observer programmes to monitor fisheries bycatch of albatrosses and petrels | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work Agreement Reference |
|---|-----------------------|------------------------|--------------------------|
|   | 4.2                   | 5.1                    |                          |

Describe actions taken to monitor fisheries bycatch of seabird species, specifically detailing techniques, technologies, or other aspects of such monitoring that may be of interest and/or use to other Parties, Range States, or participants.

Décrire les mesures prises pour contrôler les prises accessoires de la pêche des espèces d'oiseaux de mer, plus précisément le détail des techniques, des technologies, ou d'autres aspects d'une telle surveillance, qui peuvent être d'intérêt et / ou l'utilisation à d'autres Parties, les Etats des aires de répartition, ou les participants.

La France recueille, par l'intermédiaire des contrôleurs de pêche des données fiables permettant d'estimer avec précision la nature et l'ampleur des interactions avec les oiseaux marins.



Sur chaque bateau exploitant les ZEE de Crozet, de Kerguelen, d'Amsterdam et St Paul un contrôleur de pêche est embarqué.

Pour quantifier la mortalité aviaire, la France a adopté depuis 2004, la méthode statistique proposée par la CCAMLR qui consiste à contrôler un minimum de 25% de la ligne d'hameçons.

Cette méthode permet d'avoir une estimation fiable du nombre d'oiseaux tués accidentellement dans les ZEE françaises.

Outre le fait de quantifier la mortalité aviaire, le contrôleur de pêche à pour mission de faire respecter l'ensemble de la réglementation :

- Obligation d'utiliser des lignes auto lestées,
- Respect du crépuscule nautique,
- Vérification de la mise en place des banderoles...

Il récolte également une quantité d'informations scientifiques qui permet de décrire et d'expliquer la causalité de la mortalité aviaire. A partir de ces données deux études réalisées au CNRS de Chizé ont été réalisées. Il s'agit de :

-Effets environnementaux, spatiaux, temporels et opérationnels sur la mortalité accidentelle des oiseaux dans la pêcherie à la palangre dans les secteurs de Crozet et Kerguelen en 2001-2003

-Effets environnementaux, spatiaux, temporels et opérationnels sur la mortalité accidentelle des oiseaux dans la pêcherie à la palangre dans les secteurs de Crozet et Kerguelen en 2003-2006

Ces études permettent d'ajuster les mesures d'atténuation mises en place pour limiter les captures accidentelles.

## 6. Education and Public Awareness

| Dissemination of information / training for 'user audiences' e.g. scientists, fishermen, conservation bodies, and decision-makers | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work Agreement Reference |
|---|-----------------------|------------------------|--------------------------|
|   | 6.1                   |                        |                          |

Briefly describe actions taken in the dissemination of information/training for "user audiences". Have such materials been shown to be effective at furthering the goals of the Agreement?

Décrire brièvement les mesures prises dans la diffusion de l'information / formation pour les "utilisateurs publics". Ces matières ont été révélées efficaces à l'avancement des objectifs de l'Accord?

Les mesures prises pour la diffusion de l'information sont différentes en fonction du public visé :

les scientifiques : les scientifiques impliqués dans les programmes de suivis des populations sur les 4 sites français sont formés lors de stages préparatoires avant leur départ sur le terrain aux techniques de baguage, manipulations et dénombrements de populations au CNRS de Chizé.

- Les pêcheurs :

Les pêcheurs reçoivent toute l'information que possède l'administration française (rapport, Fiche UICN etc...). cette sensibilisation est renforcée par le passage régulier sur les bateaux de pêche du conservateur de la réserve naturelle.

En mer, le contrôleur de pêche embarqué a également en charge la transmission de toutes les informations concernant la conservation des albatros et pétrels.

- les autorités locales compétentes :

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises qui gèrent les îles Kerguelen, Crozet, Amsterdam et St Paul disposent d'un service environnement dont les agents participent activement aux colloques internationaux et aux conventions telles que CCAMLR (IMAF), ACAP...

Avant chaque départ pour les îles sub-antarctiques, une conférence est dispensée à l'ensemble des membres de la mission. Cette communication est l'occasion de faire le point sur le statut des différentes espèces présentes et sur le comportement à adopter sur ces îles protégées.

| Dissemination of information to the general public | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work Agreement Reference |
|--|-----------------------|------------------------|--------------------------|
|  | 6.2                   |                        |                          |

Provide a brief description of activities undertaken to disseminate information to the general public regarding seabirds and seabird conservation. Have these

activities increased public awareness of such issues and how has this contributed to your overall seabird conservation efforts?

AC3 Doc 27 Agenda Item No. 6.1

Public and educational program 'Argonimaux', linked to the large ongoing tracking program used to associate scholar to research on albatrosses foraging distribution, and especially on risks of mortality to longline fisheries in wintering zones.....

Fournir une brève description des activités entreprises en vue de diffuser l'information auprès du public concernant la conservation des oiseaux de mer etoiseauxmarins.Ont-ils contribué à accroître les activités de sensibilisation du public à ces questions et comment cela a t-il contribué à l'ensemble de vos efforts de conservationdesoiseauxde mer?  
AC3doc27Pointn°6,1

Programmes publics et éducatifs' Argonimaux ', mettant en relation les programmes d'étude et de suivi en mer des albatros et pétrels avec le grand public dans le cadre d'exposition, et en relation avec des écoles disséminées dans toute la France. Ce programme sensibilise notamment le public aux risques de mortalité par la pêche et à la connaissance des zones d'hivernage.

Associé à ce programme de sensibilisation scientifique, les TAAF organisent à chaque départ de personnes séjournant sur les bases, une conférence. Cette conférence traite de l'ensemble des aspects environnementaux, et en particulier de la fragilité des habitats de reproduction des oiseaux marins. Le conservateur de la réserve naturelle présente les enjeux de conservation, et les mesures à adopter pour éviter l'introduction d'espèces sur les îles sub antarctiques.

## 7. Implementation

| Summarise progress to implement decisions of previous Meetings of the Parties | Action Plan Reference | AC Programme Reference | Work | Agreement Reference |
|---|-----------------------|------------------------|------|---------------------|
|   |                       |                        |      |                     |

Provide a summary of progress made to implement specific decisions made at previous Meetings of the Parties, in addition to those outlined generally in the Action Plan. How have these actions been integrated into larger seabird conservation effort.

Fournir un résumé des progrès réalisés pour mettre en œuvre des décisions prises lors des précédentes réunions des Parties, en plus de celles qui sont généralement décrits dans le plan d'action. Comment ces mesures ont été intégrées dans plus gros effort de conservation des oiseaux marins.